

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	- (2024)
Heft:	4
Artikel:	Le Parlement prend le dossier du financement de l'Armée en main
Autor:	Lörtscher, Philippe
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1075540

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le tympan du Palais fédéral inauguré à l'occasion des 175 ans de la Constitution fédérale en 2023 est composé de 246 éléments représentant les 246 élus fédéraux.

Photo © Services du Parlement, Rob Lewis, via l'auteur.

Politique de sécurité

Le Parlement prend le dossier du financement de l'Armée en main

Lt Philippe Lörtscher

Rédacteur adjoint, RMS+

Depuis le refus par le Parlement d'augmenter les dépenses de l'Armée à 1% du PIB d'ici à 2030 lors de la Session d'hiver 2023, une intense activité parlementaire s'est déployée afin d'assurer un financement adéquat pour notre Armée. Augmentation temporaire de l'impôt sur les bénéfices ou de la TVA, financement par le budget ordinaire ou par l'endettement ou encore emprunt de défense nationale : retour sur les différentes propositions sur la table et leurs chances d'aboutir.

Augmentation temporaire des recettes : des propositions en quête de majorité

Le Conseiller aux Etats centriste Peter Hegglin propose d'augmenter la TVA d'un pourcent pour une durée de six ans. Cette augmentation doit servir à financer jusqu'en 2030 la première étape de la modernisation de notre Armée. Cette mesure permettrait d'affecter, selon les calculs du zougois, 20 milliards de francs à la défense du pays. L'autre proposition d'augmentation des recettes vient des rangs du PLR. Le Conseiller national libéral-radical soleurois Simon Michel propose quant à lui d'augmenter l'impôt sur le bénéfice des entreprises également d'un pourcent (8,5% actuellement), mais pour une durée de dix ans. Cette mesure rapporterait 13 à 14 milliards de francs de recettes supplémentaires selon l'élu.

Sachant que les impôts et taxes provisoires ont la fâcheuse tendance à se pérenniser dans notre pays, il est fort peu probable que ces deux propositions recueillent une majorité. Elles n'ont d'ailleurs pas encore été déposées sous la forme d'interventions au Parlement et ont essuyé un puissant tir de barrage de la part de la majorité Centre-PLR-UDC dans les médias.

Financement par le budget ordinaire ou par un fonds spécial ?

Le Conseiller national UDC Jean-Luc Addor a déposé une motion chargeant le Conseil fédéral de présenter dans le cadre du budget 2025 un plan intégré des tâches et des finances comprenant une augmentation du budget de l'Armée se montant au moins à 1% du PIB d'ici à 2030. Le texte déposé entraîne un financement par le budget ordinaire de la Confédération. Pour le Valaisan, il s'agit ici d'accorder la priorité aux dépenses régaliennes de l'Etat visant à assurer l'autonomie stratégique du pays (Armée

et agriculture) tout en tenant le frein à l'endettement. Jean-Luc Addor expose ainsi la situation : « *L'explosion des dépenses fédérales suite à la pandémie de COVID-19 met la Confédération dans une situation financière délicate. Il est temps de prendre des décisions fortes en faveur de notre sécurité et réduire les dépenses qui aujourd'hui ne sont plus prioritaires au vu de l'évolution du contexte géopolitique* » et ajoute « *la création de fonds spéciaux aujourd'hui, c'est la création de dettes pour demain dont le fardeau sera porté par la prochaine génération.* »

En raison du déficit structurel de la Confédération, c'est peut-être la proposition ayant le plus de chances d'aboutir. Faute d'une priorisation claire des dépenses et d'arbitrages politiques forts, ce sont des coupes linéaires importantes qui menacent l'ensemble du budget 2025 et donc de politiques publiques chères à un bord ou l'autre. Afin d'éviter ce couperet, une majorité pourrait se dessiner en faveur d'une telle démarche.

Une majorité de centre-gauche de la Commission de politique de sécurité du Conseil des Etats s'est prononcée en faveur de la création d'un fonds de 15 milliards de francs permettant à l'Armée de relever ses dépenses à 1% du PIB d'ici à 2030 et accorder 5 milliards pour la reconstruction de l'Ukraine. Cette mesure reviendrait à contourner le frein à l'endettement, raison pour laquelle le Conseil fédéral s'y oppose.

La prise de position des sénateurs socialistes favorables à une augmentation des dépenses militaires peut apparaître à première vue réjouissante. Toutefois, elle vise également en partie à ouvrir une brèche dans le frein à l'endettement. Cette proposition a peu de chances d'aboutir au vu des majorités politiques actuelles au Conseil national et au Conseil des Etats.

Emprunt de défense nationale : retour aux bonnes vieilles recettes ?

Lors de la Session de printemps 2024, le Conseiller aux Etats UDC bernois Werner Salzmann a demandé au Conseil fédéral de présenter un rapport étudiant l'opportunité de recourir à emprunt de défense nationale, analogue à celui de 1936, pour financer le renouvellement capacitaire de l'Armée suisse. Ce rapport doit également présenter les avantages et inconvénients d'une telle méthode par

rapport à d'autres modes de financement. Dans son avis relatif au postulat du sénateur bernois, le Conseil fédéral a séchement refusé cette piste pour financer les dépenses supplémentaires pour l'Armée. Pour ce dernier, l'utilisation de fonds empruntés doit être budgétisée et n'améliorerait donc pas la situation tendue des finances fédérales.

Même s'il s'agit d'endettement pour la Confédération, cette approche permet de le faire à moindre frais, dans le court terme, que la création d'un fonds spécial. Cette proposition peut recueillir une majorité sachant qu'il s'agit ici pour rappel simplement de charger le Conseil fédéral de présenter un rapport. Elle pourrait toutefois également recueillir une majorité en cas de blocage sur le débat de la priorisation des dépenses ou de l'endettement.

Augmentation des recettes, discipline budgétaire / endettement ou emprunt de défense nationale : la sécurité ne peut plus attendre !

Cette avalanche de propositions visant à revenir sur la décision prise en décembre dernier démontre que la thématique du financement de l'Armée est prise au sérieux par nos élus fédéraux. Toutefois, les dividendes de la paix sont dûs et le montant de la facture est important. Si l'augmentation des recettes paraît avoir peu de chances d'aboutir, c'est face à un clivage gauche-droite traditionnel auquel nous serons confrontés ces prochains mois. Faut-il diminuer les dépenses non-régaliennes pour les affecter à la défense, ou s'endetter pour financer le rééquipement ? En tous les cas, peu importe la voie suivie, une chose est sûre : la sécurité ne peut plus attendre !

Ph. L.

Offensive citoyenne pour une Armée forte en 2030 : une pétition est lancée !

Le Conseiller national PLR schwyzais, Heinz Theiler, a lancé fin mars une pétition adressée au Conseil fédéral et au Parlement demandant à ce que le rapport « *Renforcer la capacité de défense* » soit suivi en portant à 1% du PIB le budget de l'Armée d'ici à 2030. Cette démarche est actuellement soutenue par l'Alliance Sécurité Suisse, l'Association des sociétés militaires suisses, la Fédération sportive suisse de tir, le Forum Flugplatz Dübendorf, la Société Suisse des Officiers, la Société des Officiers du Canton de Schwytz et ProMilitia. La pétition sera remise à l'automne 2024.

Trois questions à Heinz Theiler, Conseiller national PLR et initiateur de la pétition « *Offensive citoyenne pour une Armée forte en 2030* » :

RMS+ Pourquoi avez-vous lancé une pétition et non pas une initiative, sachant que la pétition n'a pas de caractère contraignant pour les autorités auxquelles elle est adressée ?

H.T : Une pétition n'est certes pas contraignante mais fait partie des droits politiques. Les pétitions peuvent également être signées par des personnes ne disposant pas des droits politiques et expriment ainsi à leur manière la volonté populaire. D'ici à ce qu'une initiative soit soumise au vote, il sera trop tard pour les finances de l'Armée. Avec la pétition nous pouvons réagir rapidement et simplement.

RMS+ Quel est le nombre de signatures que vous espérez atteindre avec cette démarche ?

H.T : Nous savons combien il est difficile de convaincre les gens d'une cause et en particulier pour qu'ils la signent. De plus nos moyens financiers et notre temps sont limités. C'est pourquoi nous serons satisfaits si nous atteignons un nombre à cinq chiffres d'ici à l'automne.

RMS+ Quels sont les retours des citoyens, à l'exception de ceux qui ont fait du service militaire, que vous avez obtenu jusqu'à maintenant ?

H.T. : J'ai reçu beaucoup plus de réactions que ce à quoi je m'attendais. De nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens sont inquiets et souhaitent que l'Armée se renforce afin de pouvoir remplir sa mission constitutionnelle de protection du pays et de ses habitants et ce sans aucune réserve.



Le Conseiller national PLR schwyzais Heinz Theiler est entré au Parlement à l'issue des élections fédérales de 2023.

Photo © Service du Parlement, Remo Neuhaus, via l'auteur.

Reconnaissance des formations de cadre de l'Armée : Offensive vaudoise en la matière

De nombreuses Universités et HES suisses reconnaissent les formations de conduite et de leadership dispensées par la Formation supérieure des cadres de l'Armée (FSCA) par l'octroi de crédits ECTS. Cette reconnaissance permet aux étudiants ayant fait du service d'alléger leur programme d'étude en validant les cours dont le contenu se recoupe avec la formation militaire qu'ils ont effectuée. Le Canton de Vaud accuse, tout comme de nombreux cantons romands, un certain retard par rapport à la Suisse alémanique. La Conseillère nationale Jacqueline de Quattro et le Député Xavier de Haller ont déposé des textes pour changer cette différence de traitement. Entretien avec les deux élus PLR.

RMS+ Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Député, que demandent vos interventions ?

J. d. Q. : L'Ecole polytechnique fédérale de Zurich reconnaît la formation militaire au commandement dans ses programmes d'études. Ce qui se traduit par l'acquis de crédits ECTS lorsque les contenus des cours se recoupent. Or l'Ecole polytechnique de Lausanne n'accorde pas cette reconnaissance. Cette situation engendre une inégalité de traitement entre les étudiants alémaniques et romands. L'attractivité de l'EPFL se retrouve ainsi péjorée, alors que l'excellence de sa formation n'est plus à démontrer. J'ai donc demandé au Conseil fédéral, par le biais d'une interpellation, de soutenir la reconnaissance des formations militaires au commandement par l'octroi de crédits ECTS à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. En tant que vice-présidente de la Commission de politique de sécurité, je vais aussi m'enquérir auprès du Chef de l'Ar-

mée pour savoir où en sont les discussions sur les mesures incitatives visant à encourager le service de milice, ainsi que sur les demandes de déplacement du service militaire afin de permettre aux étudiants de remplir leur obligation constitutionnelle.

X. d. H. : La motion déposée vise à faire reconnaître les formations de conduite des cadres dispensées par la FSCA (Formation supérieure des cadres de l'Armée) par l'octroi de crédits ECTS à l'Université de Lausanne et dans les HES vaudoises. Les compétences acquises lors du service militaire sont par exemple reconnues par l'Université de Saint-Gall dont l'excellence de la formation n'est pas remise en question. Pourquoi donc ne pas faire de même dans notre canton ?

RMS+ Est-ce que le système que vous proposez est déjà appliqué dans d'autres cantons ? Comment expliquez-vous la différence entre la Suisse allemande et la Suisse romande ?

J. d. Q. : Je ne me l'explique pas. Aucune raison ne justifie ce Röstigraben académique. Ces jeunes s'engagent pour la sécurité de notre pays. D'autant plus que depuis des années, l'Armée dit s'efforcer de promouvoir et de valoriser dans les hautes écoles de notre pays les formations que suivent ses cadres dans les domaines d'analyse, de planification et de conduite. Ne serait-ce pas parce que les effectifs de l'armée sont en constante baisse. C'est pourquoi, je demande au Conseil fédéral s'il est au courant de cette inégalité de traitement entre les deux Ecoles polytechniques fédérales et comment il entend y mettre un terme.

X. d. H. : De nombreuses institutions de formation publiques et privées reconnaissent ces formations en Suisse alémanique. La Suisse romande est particulièrement à la traîne sur ce dossier. Le Canton de Vaud est l'un des derniers à apparemment n'avoir rien prévu dans le domaine.

RMS+ Quels sont les domaines d'étude concernés par l'octroi de crédits ECTS ?

X. d. H. : Il s'agit ici essentiellement de cours dispensés par la Faculté des hautes études commerciales dans les domaines du management et du leadership. Toutefois, les étudiants d'autres facultés peuvent également faire valoir cette reconnaissance en choisissant des crédits ECTS libres. La liste des cursus au bénéfice d'une reconnaissance est disponible sur le site internet de la FSCA.

RMS+ Quelle a été la réception par vos collègues ? Avez-vous trouvé du soutien pour la démarche dans d'autres partis ?

J. d. Q. : Une interpellation n'est pas signée par d'autres élus.

X. d. H. : Ma motion a été soutenue par de nombreux députés PLR et UDC. J'ai également pu trouver du soutien chez les Vert-e-s et au Parti socialiste.

RMS+ Quelle est la suite de la procédure de traitement de votre texte ?

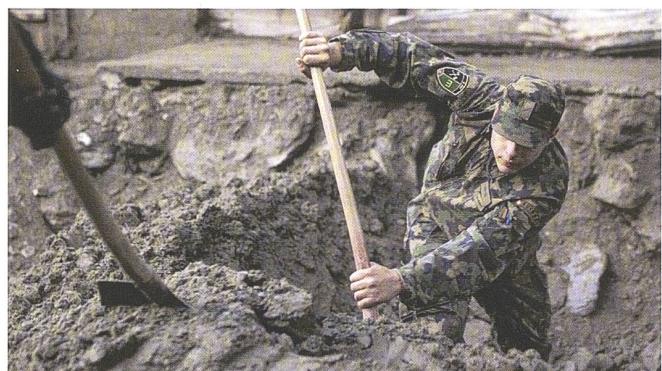
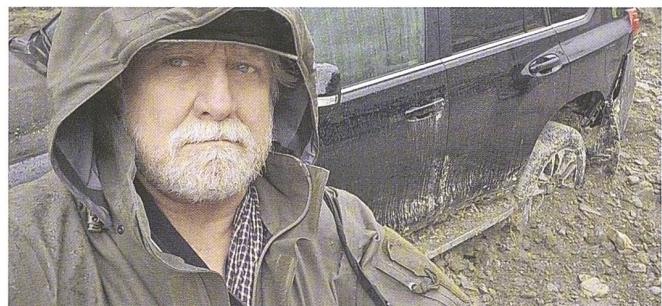
J. d. Q. : Si la réponse du Conseil fédéral ne me satisfait pas, je vais déposer une motion qui chargera le gouvernement de reconnaître les formations militaires au commandement par l'octroi de crédits ECTS de manière égales dans les deux Ecoles polytechniques fédérales.

X. d. H. : Ma motion sera traitée par la Commission compétente le 4 octobre 2024.

Pour le premier-lieutenant Marc Abetel, président de Mil@CampusLausanne, cette prise en main du dossier

par la classe politique est réjouissante. Le dossier occupe en effet la Société militaire du campus universitaire de Lausanne depuis sa création en 2013. « *C'est un premier pas important pour enfin permettre aux étudiants vaudois ayant une expérience de cadre à l'Armée d'alléger leur programme d'étude. Les compétences acquises lors du service militaire ont une plus-value dans la vie civile. Il est grand temps que l'Université de Lausanne, les HES vaudoises et l'EPFL les reconnaissent au même titre que les instituts de formation alémaniques !* »

Propos recueillis par le lt Philippe Lörtscher.



Le bataillon de Génie 6 ainsi que le bataillon d'intervention (service long) de sauvetage ont été engagées dès le dimanche 30 juin, pour appuyer les autorités dans le canton du Valais (Sierre et Val d'Anniviers) ainsi que dans le canton du Tessin. Photos © Guillaume Briquet.

Photo du bas : La Président de la Confédération, Viola Amherd, est accompagnée du conseiller d'Etat Frédéric Favre.

